

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 03 avril 2023 (25ème séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

13

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Michel GREFF, Marie-Claude MALLICK, Sophie ROJIC, Armand CHRIST, Pascal HAMMAN, Honoré VERGNE, Loïc MALLICK, Patrice NAGEL et Sylvain BERGWEILER.

Est absente : Mme Christelle SCALEGNO-MULLER, excusée.

DATE DE CONVOCATION : 28 mars 2023

Le compte-rendu de la séance du 06 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 - BUDGETS 2023

A) Commune

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section de fonctionnement

Dépenses totales	826 600.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	480 600.00 €
Recettes totales	826 600.00 €
dont excédent antérieur reporté (art 002 - délib 06/03/23)	437 421.57 €

B - Section d'investissement

Dépenses totales	831 600.00 €
Recettes totales	831 600.00 €
dont virement de la section de fonctionnement (art 021)	480 600.00 €
dont excédent antérieur reporté (art 001 - délib du 06/03/23)	31 433.52 €

B) Lotissement Pehl

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget 2023 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	384 498.38 €
dont déficit antérieur reporté (art 002-délib du 06/03/23)	69 498.38 €

Recettes totales	384 498.38 €
------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses totales	155 000.00 €
------------------	--------------

Recettes totales	155 000.00 €
------------------	--------------

POINT 2 - TAUX DES TAXES

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, à savoir :

Taxe foncière (bâti - TFB) :	23.39 %
Taxe foncière (non bâti - TFNB) :	35.47 %
Taxe d'habitation (TH) :	8.57 %.

POINT 3 - SECURISATION RUE DES PRES - RUE DE FORBACH

Le Maire informe que dans le cadre de ce projet, la commune a obtenu une subvention DETR de 57 224.00 € pour un montant subventionnable de 190 748.00 € HT. A cela s'ajoute la subvention du Département (Ambition Moselle) de 66 000.00 € déjà obtenue en 2022.

Après avis de la Commission des Travaux, il est proposé de ne pas réaliser :

- le busage de fossé
- le plateau ralentisseur
- l'escalier reliant la Rue des Prés.

Un estimatif modifié sera présenté au prochain conseil.

POINT 4 - PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES

. Considérant l'intérêt commun de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres pour engager une consultation groupée relative aux vérifications périodiques réglementaires,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres intéressées, en vue de procéder aux vérifications périodiques réglementaires ;
- de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement ;
- de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement, ainsi que toutes pièces ou documents se rapportant à cette affaire.

POINT 5 - LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal

- décide d'attribuer le logement communal n° 4 à Mme Thais INSALACO à partir du 10 avril 2023 ;
- fixe le montant de la caution à 1 mois de loyer, soit 225.00 € ;
- demande la présentation d'une caution solidaire ;
- donne son accord à ce versement ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

POINT 6 - INFORMATIONS - DIVERS

-Le Maire rappelle que Mme la Sous-Préfète sera en visite dans la commune le 5 avril à 17 heures.

-Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'A.P.E. du Collège Val de Sarre concernant l'accès au préau et du courrier de réponse du Principal du collège.

-Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 04/04/2023

Le Maire

C. Collier

